

0955

Paris, le **30 AOUT 2023**

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Serge Faure en qualité de chef d'établissement du lycée Victor Hugo de Marrakech (Maroc) à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Décide :

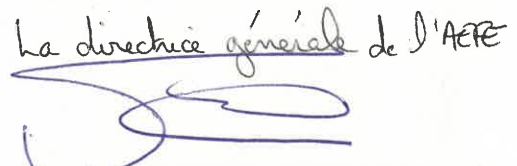
Article 1er : Monsieur Serge FAURE est autorisé à signer le marché des prestations surveillance, de gardiennage et de sécurité de l'établissement n°2023-002, pour une durée de deux années à compter du 1^{er} septembre 2023 avec la société:

**RMO Gardiennage
Résidence Le Joyau
Rue Ibnou Almoataz CASA
Casablanca**

Le montant du marché est de 3 400 000 MAD HT (312 222 € HT), soit 4 080 000 MAD TTC (374 666,40 € TTC).

Monsieur Serge Faure sera amené à signer des prestations complémentaires sur bon de commande et conformément au BPU, d'un montant maximum de 400 000 MAD HT (36 732 € HT), soit 480 000 MAD TTC (44 078,40 € TTC).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

La directrice générale de l'Aefe

Claudia SCHERER-EFFOSSE